

VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Permis d'urbanisme n° 3890

Réf. Urbanisme :

Demandeur : M et Mme Rary - Niele

N° cadastral : Division 1, section A n°232S8

Situation : Rue de la Chaurno, 25 6840 Neufchâteau

Début enquête ^{30/08/2018 susbende} jusqu'au ^{15/08/18 inclus}

Fin enquête : 04.09.2018

Le projet est de type : **construction d'un garage à côté de l'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

dérogation au plan de secteur. –

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le ^{30/08/18 suspendue jusqu'au} **15.08.18. inclus.....et clôturée le** ^{04.09.18} **22.08.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi);
- Le ^{30/08/18} jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement ;

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par télécopie au numéro 061/27.50.99
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be
- remises au service urbanisme

Le courrier ordinaire signé, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : la date et l'adresse du réclamant.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le... ^{04/09/2018} à l'Hôtel de Ville, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Le Directeur Général,

J.Y. DUTHOIT

Le Directeur Général ff

Le Bourgmestre,

D. FOURNY

Pour le Bourgmestre,

C. Fourny délégué (art. 11123-1-10ND)

C. GRANDJEAN